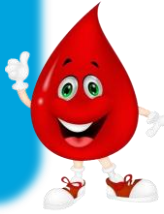


COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA JUILLET 2026



AU SOMMAIRE:

- 1/ PROJET D'HORAIRE COLLECTIFS MODIFICATIFS DANS LES MDD
- 2/ BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2025
- 3/ BILAN SOCIAL 2025
- 4/ MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET RECLASSEMENT
- 5/ POSITION GÉNÉRALE DE L'UNSA
- 6/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT



1/ PROJET D'HORAIRE COLLECTIFS MODIFICATIFS DANS LES MDD

L'UNSA reconnaît les évolutions apportées par la direction au fil des échanges, notamment la réduction de certaines amplitudes et la suppression des horaires du soir le vendredi. Ces ajustements vont dans le bon sens, mais **ne suffisent pas à rendre l'organisation soutenable** pour les équipes ni sécurisée pour les donneurs.

UNE SITUATION DE TENSION PERSISTANTE SUR LES EFFECTIFS

Les chiffres présentés montrent une instabilité préoccupante :

16 départs depuis le début d'année, dont 10 fins de période d'essai et 3 démissions, 12 de ces départs concernent des IDE, pourtant indispensables au fonctionnement des MDD.

Au 20 mai, plusieurs postes essentiels restent vacants : **5 IDE, 2 médecins de prélèvement, 2 ARD**.

Ces manques structurels rendent les amplitudes prévues difficilement applicables et fragilisent l'ensemble des organisations.



DES AMPLITUDES TOUJOURS TROP ÉLEVÉES

Malgré les ajustements, plusieurs MDD conservent des ouvertures jusqu'à **19h**, avec des fins de poste à **19h45**. Pour des équipes déjà en sous-effectif, ces amplitudes génèrent fatigue, perte de vigilance et risques accrus d'erreur ou de malaise donneur.

DES SITUATIONS À RISQUE SUR 4 MDD

Sur les MDD de Trinité, Saint-Louis, Pitié et Crozatier, les ARD se retrouvent **seuls sur le dernier créneau**, devant gérer simultanément : l'accueil, la collation, la surveillance post-don.

Cette configuration est **incompatible avec la FI27**, qui impose une surveillance permanente des donneurs après le prélèvement. Elle expose les salariés à une charge mentale excessive et les donneurs à un risque accru en cas de malaise.

UNE PAUSE MÉRIDIDIENNE TOUJOURS NON GARANTIE

Les retours terrain confirment que le nombre de rendez-vous reste trop élevé sur la pause méridienne, empêchant une pause réelle. Cette situation constitue : une **non-conformité réglementaire**, une **dégradation des conditions de travail**, un facteur supplémentaire de fatigue et d'absentéisme.

UN ABSENTÉISME EN HAUSSE CONTINUE

L'absentéisme passe de **6,9 % en novembre 2025 à 11 % en mars 2026**, soit +4 points en quatre mois. Aucun élément ne permet d'anticiper une amélioration. Le maintien de **quatre fins de journée** sur plusieurs MDD risque d'aggraver encore la situation.

CONCLUSION

Malgré une écoute plus attentive et quelques évolutions positives, le projet présenté **ne garantit ni la sécurité des donneurs, ni des conditions de travail soutenables pour les équipes**. Les organisations restent fragiles, les risques élevés et les effectifs insuffisants pour absorber les amplitudes prévues.

L'UNSA a porté ces éléments à la connaissance de l'Inspecteur du travail.

L'UNSA A RENDU UN AVIS DÉFAVORABLE

2/ BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2025

Constats clés :

- 1 302 bénéficiaires pour un budget quasi identique : hausse reposant sur des formations **courtes, obligatoires, internes ou e-learning**.
- Le médico-technique passe de **47 % prévus à 35 % réalisés**.
- Retards persistants dans les formations obligatoires, y compris la **journée d'intégration**.
- **10 % du personnel** a bénéficié de moins de 7 heures de formation en 3 ans.
- Conditions matérielles inadaptées pour le e-learning, notamment pour les équipes de nuit et de week-end.

L'UNSA A RENDU UN AVIS DÉFAVORABLE

3/ BILAN SOCIAL 2025

Constats clés :

- Baisse des effectifs de techniciens de laboratoire (-16 en deux ans).
- Recours important aux contrats précaires, intérim en hausse.
- Fidélisation fragile : fins de période d'essai en hausse, mutations TAM en baisse, promotions en recul.
- Rémunérations inégales, primes non mensuelles en forte augmentation (dont **289 533 €** de PPV).
- Dépenses d'amélioration des conditions de travail presque doublées, mais **PAPRI Pact** réalisé à **seulement 77 %**, sans détail fourni.
- **0 reclassement** pour les 8 salariés inaptes.

L'UNSA A RENDU UN AVIS DÉFAVORABLE



4/ MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET RECLASSEMENT : UNE SITUATION QUI NE S'AMÉLIORE PAS

Comme chaque année, l'UNSA alerte sur un constat devenu structurel : **les dossiers de reclassement suite à un avis d'inaptitude émis par la médecine du travail, aboutissent systématiquement à des licenciements**. En 2025, **huit salariés ont été déclarés inaptes et aucun n'a été reclassé**, confirmant une absence totale de solutions de maintien dans l'emploi.

La politique de maintien dans l'emploi à l'EFS IDF apparaît insuffisamment efficace, ne permettant ni d'anticiper l'usure professionnelle, ni de proposer des postes compatibles, pourtant obligatoires avant tout licenciement.

L'UNSA A RENDU UN AVIS DÉFAVORABLE

5/ POSITION GÉNÉRALE DE L'UNSA

Ces 4 dossiers confirment une tendance préoccupante : Dégradation continue des conditions de travail, instabilité des équipes, absence de solutions structurelles, politique de maintien dans l'emploi inefficace, risques accrus pour les personnels et les donneurs.

Le préavis de grève régional UNSA, toujours en cours, reste pleinement justifié.

L'UNSA continuera de défendre des organisations soutenables, sécurisées et respectueuses des métiers et de porter vos alertes avec détermination.

6/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT

Les sites de l'EFS IDF sont inspectés par vos élus, membres de la CSSCT, **1 fois tous les 2 ans**. Ces visites permettent d'identifier les dysfonctionnements, les non-conformités réglementaires, les problèmes de sécurité, les manquements à la convention collective et aux accords en vigueur...

Chaque compte rendu (CR) d'inspection de site mentionne : La date de l'inspection, le nom du ou des élus ayant réalisé la visite, le nom du ou des responsables de site/encadrement présents, la date de réponse de la direction. Les constats relevés par le(s) membre(s) de la CSSCT lors des inspections. Les réponses de la direction pour chaque point nécessitant une action. Les interventions prévues, accompagnées de leur date de réalisation si communiquée ou réalisée.

Vous pouvez contribuer ! Vos remarques, anonymes ou non, sont les bienvenues pour signaler des problèmes sur votre site.

Nous vous encourageons à participer afin d'améliorer collectivement vos conditions de travail.



CR CSSCT ST ANTOINE

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne labo ÉVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur VERSAILLES
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN
Technicienne labo AVICENNE
Secrétaire du CSE
Élue à la CSSCT
Élue au CSEC



Aïcha ALHAMID
Technicienne labo MELUN
Élue au CSEC
Élue à la CSSCTC (national)



Atila BAYRAKTAR
Technicien labo BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien labo HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référénte harcèlement sexuel



Souraya BOUZAÏANE
ERD EVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne labo R.DEBRÉ
Élue à la CSSCT
Élue à la commission formation



Stéphane MAILLARD
Technicien labo AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière/EPDI
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN
Médecin collecte CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne labo AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur IVRY SUR SEINE



Vos DS de sites :

Versailles : Jean René CRETAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis:** Blandine MIGNEN

Pontoise : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Fouzi ZITOUNI **Bichat/Beaujon :** Atila BAYRAKTAR

HEGP/Necker/Béclère : Muriel TOURNIER BEDOUET **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER

Rungis : Alexia DINIZ **Mondor/Créteil :** Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

Mail DS: unsa.idfr@gmail.com

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : bath06@hotmail.fr



REJOIGNEZ L'UNSA !

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique.**

- ▶ Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?
- ▶ Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?
- ▶ Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?

Rejoignez-nous et adhérez l'UNSA !

COMBIEN ÇA COÛTE ?

27,20 € par an après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.



Bulletin d'adhésion



efs.unsa.org/jadhere/